

# RÈGLEMENT



*tisséo*

## **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun, autorité organisatrice du transport urbain toulousain, dont le siège est situé 7 ESPLANADE COMPANS-CAFFARELLI, BP 11120, 31011 TOULOUSE CEDEX 6 et identifié sous le n° SIRET 253 100 986 000 46.

Ci-après dénommé l'« organisateur » ou « Tisséo-SMTC »

## **ARTICLE 2 : OBJET**

Tisséo-SMTC organise les Trophées Tisséo Ecomobilité du 07 avril 2014 au 30 juin 2014 sous forme d'appel à projet.

Ces Trophées Tisséo Ecomobilité ont pour objet de distinguer les entreprises, administrations et collectivités territoriales situées sur le périmètre des transports urbains afin de les encourager à maintenir et améliorer leur démarche de plan de déplacements.

## **ARTICLE 3 : PARTICIPATION**

### **Conditions de participation**

La participation aux Trophées Tisséo Ecomobilité implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Aucune contrepartie financière, ni dépense particulière sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

L'appel à projet est exclusivement réservé :

- aux entreprises ou groupements d'entreprises qui exercent leurs activités sur le Périmètre des Transports Urbains de l'Agglomération Toulousaine.
- aux administrations de l'Etat et collectivités territoriales qui exercent leurs activités sur le Périmètre des Transports Urbains de l'Agglomération Toulousaine.

qui ont lancé une démarche de plan de déplacements.

### **Inscription et dossier de candidature**

#### **Inscription**

L'inscription se fait par la création d'un compte personnel sur la plateforme extranet PDE (plan de déplacements d'entreprise de Tisséo). La demande doit être formulée à l'adresse de courriel suivante : [contact.pde@tisseo.fr](mailto:contact.pde@tisseo.fr). Les identifiants d'accès à la plateforme sont communiqués par mail.

## Constitution et dépôt du dossier de candidature

Afin de constituer le dossier de candidature, le candidat doit compléter le questionnaire PDE/PDA ou PDIE mis en ligne sur la plateforme extranet PDE en y joignant les justificatifs obligatoires (compte-rendu, photos, contrats, conventions, etc.).

## Questionnaire

Le questionnaire est disponible exclusivement sous format électronique, sur la plateforme extranet PDE à l'adresse suivante : <http://www.pde.tisseo.fr> plus le numéro d'identifiant (voir 3-2-1).

Le questionnaire doit être rempli et validé en ligne au plus tard le 30 juin 2014 à 18h30. Un accusé de réception du questionnaire complété sera délivré par mail aux candidats.

## Justificatifs

Des justificatifs sont exigés dans certains cas. Ils doivent impérativement :

- Etre nommés en référence aux numéros des questions correspondantes dans le formulaire de candidature (ex : pj\_qst\_2a).
- Etre datés, référencés (ex : dernier rapport d'évaluation, comptes rendus de réunions, photographies d'animations, capture d'écran etc.).
- Comporter des éléments chiffrés dans le cadre d'un projet événementiel (ex : participation à Allons y à Vélo, Semaine de la Mobilité, taux de participation, résultats enquête mobilité, etc.).

Ces justificatifs sont acceptés en format JPG, Word, Excel, Powerpoint et PDF.

## ARTICLE 4 : CRITÈRES ET GRILLES DE NOTATION

### Critères de notation PDE, PDIE, PDA

Les critères évalués sont répartis en trois sections (sur un total de points maximum pondéré par section) :

**Section 1 :** Management du projet et communication : gouvernance du projet, transversalité, plan communication

**Section 2 :** Descriptif des actions mises en place

**Section 3 :** Evaluation et pérennisation : évolution des parts modales

Afin de mieux prendre en compte les spécificités des structures candidates et d'éviter de discriminer les démarches situées hors zones d'attractivité des transports en commun, Tisséo SMTC attribue une note complémentaire aux 3 sections sur les critères suivants

- secteur géographique (centre-ville, zone d'activités, banlieue),
- nombre d'employés,
- type de projet (PDE, PDA, PDIE),
- nombre de sites,
- permanence et conduite du projet (chef de projet clairement identifié).

## Notation grille PDE, PDA

Trois niveaux de notations sont proposés en fonction de l'état d'avancement de la démarche :

**Phase 1** Préparer et piloter le projet

**Phase 2** Réaliser le diagnostic

**Phase 3** Elaborer le plan d'actions

**Phase 4** Mettre en œuvre le plan

**Phase 5** Evaluation et suivi

**Les critères évalués sont répartis en trois sections et une différenciation complétée par l'organisateur (sur un total de points maximum pondéré par section) :**

### Section Organisation

Critères	Note Max	Etapes 1 à 3 Pondération
Organisation	27	95%
Différenciation	10	5%
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>

### Section Organisation et Actions

Critères	Note Max	Etapes 1 à 4 Pondération
Organisation	27	40%
Actions	50	50%
Différenciation	10	10%
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>100%</b>

### Section Organisation, Actions et Évaluation

Critères	Note Max	Etapes 1 à 5 Pondération
Organisation	27	20%
Actions	50	30%
Evaluation	35,5	35%
Différenciation	10	15%
<b>Total</b>	<b>122,5</b>	<b>100%</b>

## Notation grille PDIE

Les critères évalués sont répartis en trois sections et une différenciation complété par l'organisateur trois sections (sur un total de points maximum pondéré par section)

Les sections sont les mêmes que la grille PDE, PDA, toutefois la notation et la pondération sont différentes.

### Section Organisation

Critères	Note Max	Etapes 1 à 3 Pondération
Organisation	55,5	95%
Différenciation	8	5%
<b>Total</b>	<b>63,5</b>	<b>100%</b>

### Section Organisation et Actions

Critères	Note Max	Etapes 1 à 4 Pondération
Organisation	55,5	50%
Actions	53,5	40%
Différenciation	8	10%
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>100%</b>

### Section Organisation, Actions et Évaluation

Critères	Note Max	Etapes 1 à 5 Pondération
Organisation	55,5	30%
Actions	53,5	25%
Evaluation	39	35%
Différenciation	8	10%
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>100%</b>

## ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES TROPHEES

### Jury

Le jury se compose de 5 représentants de Tisséo SMTC, de l'ADEME, la CARSAT Midi Pyrénées, l'ARPE et la CCIT. Il délibère à la date du 4 septembre, suite à l'examen des dossiers de candidatures et propose la liste des lauréats.

### Durée des trophées

La durée de validité des trophées est de deux ans. A l'issue des délibérations prises par le jury, l'organisateur informe les candidats de leurs résultats par courrier postal.

### Niveaux de trophées

Deux catégories sont proposées :

#### 1. PDE, PDA mentions or, argent, bronze

#### 2. PDIE mentions or, argent, bronze

- **Le niveau or** correspondant à un résultat compris entre 80 et 100 %.
- **Le niveau argent** correspondant à un résultat compris entre 70 et 79 %.
- **Le niveau bronze** correspondant à un résultat compris entre 60 et 69 %.
- **Un prix spécial** sera attribué par le jury à une entreprise non éligible au label mais proposant une action innovante, un engagement ou une initiative exemplaire en matière d'écomobilité.

Un Trophée œuvre d'art réalisé par l'artiste YHazard Oulab est remis au 1er de chaque catégorie ainsi que des récompenses à chaque niveau :

#### Niveau OR

- Trophée œuvre d'art pour le 1er de chaque catégorie
- Deux ans d'abonnement au service de covoiturage Tisséo à un tarif préférentiel de -25% sur la 1ere année et 50% la 2e année pour l'ensemble du personnel, sous condition d'augmentation du taux d'inscription, + module de formation d'une demi-journée portant sur les dispositifs à mettre en place pour opérer un service de covoiturage en entreprise.
- 60 Cartes pastels anonymes chargées de 20 voyages
- Deux journées d'atelier vélo
- Mise à disposition d'une flotte de vélos pour un essai gratuit de 3 mois (5 vélos urbains + 3 vélos pliants + 2 vélos électriques) + entretien inclus + module de gestion et évaluation

- 10 cartes abonnement pro Vélo Toulouse+ stand d'information Vélo Toulouse
- Un mois d'abonnement gratuit (en 2 mensualités à 50%) à tout salarié des entreprises lauréates niveau Or souscrivant pour la première fois à un Pack Illimité Annuel dont le début de validité est compris entre le 01/11/14 et le 31/10/15 offert par la SNCF

## Niveau ARGENT

- Trophée œuvre d'art pour le 1er de chaque catégorie
- Deux ans d'abonnement au service de covoiturage Tisséo à un tarif préférentiel de -25% sur la 1ere année et 50% la 2e année pour l'ensemble du personnel, sous condition d'augmentation du taux d'inscription, + module de formation d'une demi-journée portant sur les dispositifs à mettre en place pour opérer un service de covoiturage en entreprise.
- 60 Cartes pastels anonymes chargées de 20 voyages
- Une journée d'atelier réparation vélo
- Formation vélos destinées aux employés soit 1 journée
- (théorie+pratique) groupe de 10 personnes) encadré par un moniteur breveté d'Etat)
- 10 cartes abonnement pro + stand d'information Vélo Toulouse
- Une formation aux référents PDE/PDIE : « Obtenir des compétences de base en prévention » et /ou Prévenir les risques liés à la circulation routière offert par la CARSAT Midi-Pyrénées
- Une formation aux référents PDE/PDIE dédiée aux chefs de projet : « Animation d'un plan de déplacement entreprise » offert par l'ADEME.
- Bons cadeaux stage « Grand public » : une journée sur circuit pour comprendre et anticiper le danger offert par Centaure
- Stand de sensibilisation vélo, essais vélos pliants.

## Niveau BRONZE

- Trophée œuvre d'art pour le 1er de chaque catégorie
- Deux ans d'abonnement au service de covoiturage Tisséo à un tarif préférentiel de -25% sur la 1ere année et 50% la 2e année pour l'ensemble du personnel, sous condition d'augmentation du taux d'inscription, + module de formation d'une demi-journée portant sur les dispositifs à mettre en place pour opérer un service de covoiturage en entreprise.
- Prise en charge du coût de fabrication de la carte pastel l'ensemble des employés n'en possédant pas
- 10 cartes abonnement pro Vélo Toulouse+ stand d'information Vélo Toulouse
- Atelier gravage vélo bicycode
- Une formation aux référents PDE/PDIE : « Obtenir des compétences de base en prévention » et /ou Prévenir les risques liés à la circulation routière offert par la CARSAT Midi-Pyrénées
- Une formation aux référents PDE/PDIE dédiée aux chefs de projet : « Animation d'un plan de déplacement entreprise » offert par l'ADEME.
- Prix complémentaires
- Un abonnement gratuits «Citizipro » pour 2 mois au service d'autopartage de Citiz, sous réserve que l'entreprise soit située dans la zone d'influence d'une station Citiz sera attribué en prix flottant (pour les établissements lauréats or, argent ou bronze situés dans la zone d'influence d'une station Citiz).
- Une animation avec les simulateurs « Voiture Tonneau et Auto-choc » pour les lauréats PDIE offert par Centaure

## PRIX SPECIAL

En parallèle à l'attribution des Trophées, le jury remettra à candidat non éligible un prix spécial. Celui-ci sera attribué au candidat ayant fait la preuve d'une initiative exemplaire ou d'un engagement exemplaire dans l'ecomobilité.

- Deux ans d'abonnement gratuit au service de covoiturage de Tisséo
- Une bonification complémentaire offerte par l'Association Prévention routière sous la forme d'une animation de prévention routière (sensibilisation dans le cadre du risque routier) proposant notamment :
  - un stand alcoolémie (lunettes de simulation)
  - un atelier de simulation 2 roues/4 roues
  - un atelier crash test (simulation de choc)
  - Mise à disposition de documentation à la demande
- Une formation aux référents PDE/PDIE/PDA : « Obtenir des compétences de base en prévention » Et /ou Prévenir les risques liés à la circulation routière offert par la CARSAT Midi-Pyrénées
- Une formation aux référents PDE/PDIE/PDA dédiée aux chefs de projet : « Animation d'un plan de déplacement entreprise » offert par l'ADEME.

## Remise des de trophées

La remise des Trophées aura lieu pendant la Semaine Européenne de la Mobilité programmée du 16 au 22 septembre 2014 soit le 18 septembre.

## ARTICLE 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

### Responsabilité

Tisséo-SMTC ne saurait être tenu pour responsable, si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée.

Tisséo-SMTC ne saurait être tenu pour responsable, si notamment en cas de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site internet, des dysfonctionnements du réseau internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toute défaillance technique, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer aux Trophées Tisséo Ecomobilité.

Il appartient à chaque participant de prendre toute mesure appropriée de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation aux Trophées Tisséo Ecomobilité se fait sous l'entière responsabilité du participant.



## Communication

Les participants autorisent expressément l'Organisateur à utiliser leur image (via des supports papier, Internet et autres média) dans le cadre de cet événement.

Ils acceptent par avance la diffusion de photographies ou de vidéos pouvant être prises lors de la remise des Trophées ou toute autre forme de communication relative aux Trophées Tisséo Ecomobilité.

## Règlement des Trophées Tisséo Écomobilité

Tisséo-SMTC tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser non réglée par celui-ci.

Cependant, toute contestation ou réclamation relative aux Trophées Tisséo Ecomobilité pourra être formulée par écrit et à l'adresse de Tisséo-SMTC (cf. Article 1), mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture de l'opération.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera soumis au tribunal compétent.

## Remboursement des frais de participation

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment la connexion par câble, ADSL, ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer à l'opération ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## Informatique et Liberté

Le participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation à l'opération.

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant.

Ces droits peuvent être exercés auprès de Tisséo-SMTC à l'adresse précisée à l'article 1.

Missió